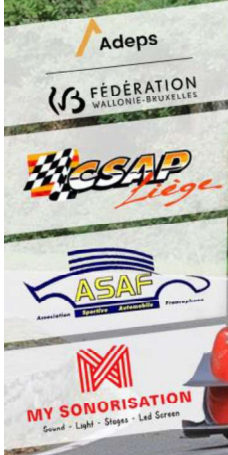


4^{ÈME} COURSE de CÔTE des 36 TOURNANTS

Mémorial Lucette VANESSE

13 et 14 juin 2026 à Engis



infos course

Sportity code

CC36T2026



2890m NOUVEL ASPHALTE

Championnat FWB ASAF
Championnats CSAP
Epreuve OPEN ENPEA
(étrangers et nationaux)
Annexes HISTO-DEMO et ACCESS

Navettes GRATUITES

ENTREE : SAMEDI 5€
DIMANCHE 8€ - WEEKEND 10€
PROGRAMME OFFERT

Samedi 13 juin

3 Montées d'essais libres 13h-18h30
Barbecue géant 19h + After-party 21h

Dimanche 14 juin

2 Montées d'essais chronos 8h30-12h
3 Montées officielles 13h-18h30



Accès spectateurs via N90 Huy-Liège
Accès concurrents via N677 Neuville-en-Condruz

Organisation de l'Auto-Club Condruzien en collaboration avec les communes d'Engis, Flémalle et Neupré
INFOS : autoclubcondruzien@gmail.com - S. Horenbach 0499/89.55.67 - C. Pirotte 0471/62.21.16

REGLEMENT PARTICULIER

4ÈME COURSE de CÔTE des 36 TOURNANTS

Mémorial Lucette VANESSE

13 et 14 juin 2026 à Engis



Fiche technique :

N639 Engis – Neuville-en-Condroz
Rue des Trente-Six-Tournants – 4480 ENGIS

Eligibilité : Championnat F.W.B. ASAF
Championnats provinciaux CSAP
Annexes HISTOS-DEMOS + ACCESS
Epreuve OPEN ENPEA accessible aux pilotes étrangers et nationaux

Longueur : 2890m – **Largeur moyenne :** 6m
Altitude départ : 130m – **Altitude arrivée :** 215m
Dénivelé : 85m – **Pourcentage :** 3%

Record du tracé : 1'13"960 (Frank MAAS – Reynard F3000 – 2003) – **Moyenne :** 138,72 km/h

Coordonnées GPS-DEPART (Usine Carmeuse) :
Rue des Trente-Six-Tournants – 4480 ENGIS
50°34'39.7"N - 5°24'36.5"E

Coordonnées PARC COUREURS (en-haut) :
Route d'Engis – 4121 NEUPRE (longueur : 1000m)
50°33'18.3"N - 5°26'50.7"E

Coordonnées PARKING SPECTATEURS (en-bas) :
Rue du Parc Industriel – 4480 ENGIS
50°34'33.4"N - 5°24'15.5"E



Programme du meeting :

Samedi 13 juin 2026

Vérifications administratives et techniques de 11h à 13h et de 14h à 16h

- 13h00 > 14h30 : 1^{ère} montée essais libres
- 15h00 > 16h30 : 2^{ème} montée essais libres
- 17h00 > 18h30 : 3^{ème} montée essais libres
- 19h00 : Barbecue géant sous chapiteau
- 21h00 : AFTER PARTY

Dimanche 14 juin 2026

Vérifications administratives et techniques de 7h30 à 9h30

- 8h30 > 10h00 : 1^{ère} montée essais chronos
- 10h30 > 12h00 : 2^{ème} montée essais chronos
- 13h00 > 14h30 : 1^{ère} montée officielle
- 15h00 > 16h30 : 2^{ème} montée officielle
- 17h00 > 18h30 : 3^{ème} montée officielle



PALMARES :

- 2002 (RACB) : Lionel REGAL (Reynard F3000)
- 2003 (RACB) : Gilles SAINTMARD (RALT RT 35)
- 2013 (ASAF D4) : Jacques MARCHAL (Van Diemen FX)
- 2013 (ASAF D123) : Francis GILLES (FORD Escort Cosworth)

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

« Usine CARMEUSE » - Rue des 36 tournants à 4480 ENGIS via N90 Huy-Liège

Coordonnées GPS : 50°34'39 N - 5°24'38 E



REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.CC. = Règlement Particulier Courses de Côte

I TIMING GENERAL

Lundi 13 avril 2026	Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF
Mercredi 15 avril 2026	Début des engagements via la plate-forme « engagement » de l'ASAF uniquement (voir Art.3.3.9 du RSG)
Vendredi 5 juin 2026	12h00 Clôture des inscriptions à droits simples
Mardi 9 juin 2026	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés de 20% 20h00 Affichage de la liste des engagés Parution sur le site www.timechrono.be et sur l'application SPORTITY code « CC36T2026 »
Jeudi 11 juin 2026	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
Samedi 13 juin 2026	11h00 Ouverture du secrétariat et des vérifications administratives Ouverture des vérifications techniques Les heures idéales de présentation par groupes seront diffusées sur le site www.timechrono.be et sur l'application SPORTITY code « CC36T2026 » ATTENTION : pause de midi entre 13h00 et 14h00 !!! 13h00 Séances d'essais <u>non-chronométrés</u> (3 montées prévues) 16h00 Fermeture du secrétariat et des vérifications administratives Fermeture des vérifications techniques 18h30 Fin des séances d'essais <u>non-chronométrés</u>
Dimanche 14 juin 2026	7h30 Ouverture du secrétariat et des vérifications administratives Ouverture des vérifications techniques complémentaires 8h30 Séances d'essais chronométrés obligatoires (2 montées prévues)

- 10h30 Clôture des vérifications administratives et techniques
- 12h00 Fin des séances d'essais chronométrés
- 12h15 Affichage de la liste officielle des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ et diffusion sur le site www.timechrono.be et sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**
- 12h45 Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
- 13h00 **Début des montées officielles (3 manches prévues)**

60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent chronométré :
affichage des résultats finaux officiels et diffusion sur le site www.timechrono.be et sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**
 30' après l'affichage des résultats officiels :
affichage des résultats OFFICIALISES et diffusion sur le site www.timechrono.be et sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**
 30' après l'heure de l'officialisation du classement final :
 publication des résultats et diffusion sur le site www.timechrono.be et sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**

Plan de la côte (parc des coureurs, parc d'attente et vérifications en-haut de la côte)
ACCES NEUVILLE-EN-CONDROZ depuis N63 Route du Condroz « Liège-Marche »



II	ORGANISATION
----	---------------------

Art. 1 – Organisation

L'ASBL AUTO-CLUB CONDRUZIEN organise, les 13 et 14 JUIN 2026, la « **Course de Côte des 36 tournants – Mémorial Lucette VANESSE** », 4ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières prescriptions sportives de l'ASAF et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

III	GESTION DE LA COURSE
-----	-----------------------------

- | | | |
|--|--|--|
| - Directeur de course : | PIROTTE Cédric | Lic. ASAF n° LG593 |
| - Directeur de course adjoint principal : | JACQUES Paul | Lic. ASAF n° LG90060 |
| - Directeur de course adjoint : | HORENBACH Stéphane | Lic. ASAF n° LG667 |
| - Directeur de sécurité : | JADOT Jérôme | Lic. ASAF n° LG418 |
| - Directeur de sécurité adjoint principal : | DE CONINCK Fabienne | Lic. ASAF n° LG689 |
| - Directeur de sécurité adjoint : | BORLEZ Robert | Lic. ASAF n° LG534 |
| - Secrétaire du meeting : | FERIR Véronique | Lic. ASAF n° LG90289 |
| - Secrétaire adjointe : | NEUPREZ Fabienne | Lic. ASAF n° LG579 |
| - Chargés des Relations avec les concurrents : | CHAUDIERE Christophe
BOURGUIGNON Pierre | Lic. ASAF n° LG90168
Lic. ASAF n° LG90084 |
| - Chef de la Sécurité de la Côte : | MODAVE Louis | Lic. CAS n° 20402 A |
| - Responsable du parc des coureurs : | PARMENTIER Marc | Lic. ASAF n° LG90298 |
| - Responsable du parc d'attente : | JADOT Joseph | Lic. ASAF n° LG403 |
| - Responsable de la pré-grille : | VAN TENDELOO Cédric | Lic. ASAF n° LG27426 |
| - Bureau des calculs et chronométrage : | WATHELET Philippe | www.timechrono.be |

Secours médicaux

- | | | |
|-----------------------------|--------------------|--|
| - Médecin : | C.R.S. Médecins | |
| - Équipe médicale : | C.R.S. Médecins | |
| - Équipe désincarcération : | C.R.S. Médecins | |
| - Ambulances : | Ambuce Rescue Team | Nombre : 1 le samedi et 2 le dimanche |

Gestion stewards et spectateurs

- | | | |
|---------------------|---------------------------------|------------|
| - Equipes motards : | Equipe Motocycliste de Sécurité | Nombre : 2 |
|---------------------|---------------------------------|------------|

IV	OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF
----	--

- | | | |
|--|-------------------|---------------------|
| - Collège des Commissaires Sportifs | | |
| Président de Collège : | RESTIAUX Fabienne | Lic ASAF n° LX731 |
| Membre : | SAVARY Rémy | Lic ASAF n° NA954 |
| - Collège des Commissaires Techniques | | |
| Président de Collège : | SAINT-REMY Guy | Lic ASAF n° LG406 |
| Membre : | ADEL Frédéric | Lic ASAF n° LG90151 |
| Secrétaire : | SCHULJENKO Nicole | Lic ASAF n° LG409 |
| - Inspecteur "Sécurité " | LEJEUNE Guy | Lic. ASAF n° LX728 |
| - Observateur RACB : | BODART Patrick | Lic. RACB n° 2588 |

V	PERMANENCES
---	--------------------

Jusqu'au jeudi 11 juin 2026 (secrétariat et trésorerie) et après l'épreuve

HORENBACH Stéphane GSM 0499/89.55.67 !! Entre 18h00 et 20h00 !!
 FERIR Véronique GSM 0498/97.69.19 !! Entre 13h00 et 18h00 !!

A partir du samedi 13 juin 2026 : Rue des 36 tournants à 4480 ENGIS (PC COURSE « SEMI-PREVOT »)

PIROTTE Cédric GSM 0471/622.116 Direction de Course (sportif)
 JACQUES Paul GSM 0479/76.46.38 Direction de Course (logistique)

Adresse mail générale : autoclubcondruzien@gmail.com
 Site internet : www.timechrono.be
 Vecteur de communication principal : application Sportity – code « CC36T2026 »

VI	PARTICULARITES
----	-----------------------

Art. 1 : Définition – Éligibilité

Type d'épreuve	Course de Côte - Sprint	voir RP CC/SP Art.2.3
Championnat FWB	OUI	voir RP CC/SP Art.2.9
Championnats CSAP	Toutes les CSAP	voir RP CC/SP Art.2.9
Epreuve OPEN	OUI (voir rappels ci-dessous)	voir RP CC/SP Art.5.8
Epreuve jumelée RACB	NON (classements confondus)	voir RP CC/SP Art.20

Art. 2 – Licences NB : le formulaire de demande de TP est disponible sur le site internet : www.asaf.be

Délivrance de TP uniquement en Histo-Démo et Accès (25€)	OUI	voir RSG Art 2.3
--	------------	------------------

RAPPEL IMPORTANT POUR LES PILOTES ETRANGERS ET LES PILOTES NATIONAUX DETENTEURS D'UNE LICENCE RACB

2.1.2.1. Epreuves OPEN

Dans le cadre des épreuves OPEN : Admission, également, des **licenciés non belges**, moyennant l'autorisation permanente ou ponctuelle de leur ASN (couverture, dans ce cas, par l'assurance éventuelle de leur seule licence **nationale ou internationale étrangère**) et ce, **sans** acquisition d'un titre de participation.

2.1.11. EPREUVES INSCRITES AU CALENDRIER "OPEN"

Les organisateurs peuvent solliciter, auprès du secrétariat de l'ASAF, l'inscription de certaines de leurs épreuves au calendrier "OPEN" (Participations étrangères autorisées)

L'obtention de ce statut est subordonnée à l'accord du RACB Sport et au paiement d'un droit.

RAPPEL : Dans le cas d'obtention de ce statut, l'épreuve pourra accueillir les licenciés nationaux étrangers, sous le seul couvert de leur seule licence "**Nationale**" ou "**Internationale**", pour autant qu'ils joignent, à leur demande d'engagement, une attestation de leur ASN de tutelle les autorisant à participer à l'épreuve. Une autorisation permanente de l'ASN étrangère, figurant sur la licence, pourra remplacer les autorisations ponctuelles.

2.1.12. CONCURRENTS AVEC LICENCE NATIONALE RACB

2.1.12.1. Règle générale

Les licenciés nationaux et Internationaux du **RACB Sport** désirant participer à une épreuve de l'ASAF, doivent être titulaires d'une licence ASAF ou VAS ANNUELLE pour pouvoir y être admis. Ces licences, délivrées selon les règles d'expérience en vigueur à l'ASAF, seront sollicitées via un club reconnu par elle et soumises aux mêmes conditions*



Lors des épreuves **OPEN**, les concurrents étrangers prendront également les points de la place occupée, bien qu'il ne leur soit pas possible de les comptabiliser dans les divers championnats, **sauf si ces championnats sont, eux aussi, OPEN.**

2.1.12.2. Epreuves OPEN

Comme précisé plus haut, les **licenciés du RACB Sport** ne peuvent participer aux épreuves Communautaires sous le couvert de leur seule licence nationale. **Il en va de même lors de celles du calendrier "OPEN".** Ils ne peuvent y prendre part que s'ils sont également titulaires d'une licence ANNUELLE VAS ou ASAF.

2.2.16. PROCEDURE DE SOUSCRIPTION D'UNE LICENCE ASAF pour les licenciés RACB et VAS

2.2.16.1. Licenciés RACB

Un licencié en possession d'une licence RACB en cours de validité ayant nécessité un agrément médical, peut le faire valoir lors de sa demande de licence annuelle (ou pour l'obtention d'un TP-C dans les disciplines qui l'autorisent). Cependant, si les critères d'expérience imposés pour l'obtention des différents types de licence ASAF sont justifiés par des résultats acquis "hors ASAF" ils devront obligatoirement être annexés à la demande de licence.

20.3. Licences

Lors des épreuves jumelées, **les licenciés du RACB** qui concourront uniquement dans les Divisions/Classes reprises au championnat national sont dispensés de posséder une licence ASAF/VAS. Dans ce cas, seule, l'assurance I.A.C. liée à leur licence nationale sera opérante.

En revanche, les licenciés nationaux du RACB désirant concourir dans les Divisions ASAF seront tenus de détenir une licence VAS/ASAF d'un niveau suffisant.

Si ces licenciés détiennent **une licence ASAF** également, les **garanties** des Polices d'assurance y attachées seront **ajoutées** à celles de leur licence nationale et ce, qu'ils participent à la manche nationale, à la manche communautaire, aux deux manches d'une épreuve jumelée (**la double participation "Nationale" – "ASAF" y est autorisée**) ou qu'ils participent à une épreuve purement communautaire ASAF.

Note de l'organisateur : pour les concurrents licenciés RACB **UNIQUEMENT**, il sera possible de vous procurer **exceptionnellement** une licence ASAF annuelle via notre club « Auto-Club Condruzien » à des conditions très avantageuses (cotisation offerte et engagement minoré > voir tarifs engagements – Article 6).

Article 3 : Parcours (voir carte et fiche technique + vidéo sur Sportity)

- 3.1. Situation précise : **N639 Route des 36 tournants à 4480 ENGIS (départ devant les usines Carmeuse)**
- 3.2. Longueur de la côte : **2890 mètres (vidéo disponible sur l'application Sportity – code « CC36T2026 »)**
- 3.3. Largeur moyenne de la route : **6 mètres**

Départ : 100m après la sortie du rond-point de la N90 Huy-Liège, à hauteur des usines « Carmeuse »

Arrivée : au sommet de la côte, à la sortie du bois, à hauteur du croisement de la Ferme du Sart-le-Diable

Article 4 : Sécurité

4.1. Comportement irresponsable des participants (Toutes Divisions)

Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

4.2. Pénalité pour comportement irresponsable ou inadéquat en **Histo-Démo** ou en **Access**

Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

Article 5 : Véhicules

Véhicules ouverts	OUI	voir RP CC/Sp Art 4.1
Division Histo-Démo (non-chronométré)	OUI	voir RP CC/Sp Art 4.6
Division Accès (non-chronométré)	OUI	voir RP CC/Sp Art 4.7

Pour les licenciés nationaux du RACB et les pilotes étrangers, merci de vous en référer aux Divisions et Classes applicables en ASAF (voir ci-après) et suivant le règlement technique du Championnat de Belgique des Course de Côte 2026 disponibles sur notre application **Sportity** code « **CC36T2026** ».

En règle générale : Catégorie 1 RACB (voitures de production) = Divisions 1-2-3 ASAF (voitures fermées)
Catégorie 2 RACB (voitures de compétition) = Division 4 ASAF (voitures ouvertes)

- Division 1 :** Classe 1 : de 0 à 1400cc
 Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 4 : + de 2000cc
- Division 2 :** Classe 5 : de 0 à 1400cc
 Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 8 : + de 2000cc
- Division 3 :** Classe 9 : de 0 à 1150cc
 Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
 Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 13 : + de 2000cc
- Division 4 :** Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc, 4 cylindres ou jusqu'à 850cc, 3 cylindres.
 Classe 15 : de 0 à 1600cc
 Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 17 : + de 2000cc

Article 6 : Engagement

6.1. Procédure

Engagement UNIQUEMENT en ligne sur www.asaf.be			
Payement sur le compte ING BE03 3632 6663 8084			
Intitulé : AUTO-CLUB CONDROUZIEN			
Communication : CC 36 tournants + NOM-Prénom			
Catégories	Jusqu'au 5/6/2026 (Droits Simples)	Jusqu'au 9/6/2026 (Droits majorés de 20%)	Jusqu'au 11/6/2026 (Droits majorés de 30%)
Engagement Divisions 1-2-3	200€	240€	260€
Engagement Division 4	200€	240€	260€
Engagement Histo-Démo	175€	210€	225€
Engagement Accès	175€	210€	225€
Licenciés étrangers et RACB	150€	180€	195€
Numéro de course	1€/chiffre		

Notes de l'organisateur :

- L'inscription unique est valable **pour 2 jours** (essais non-chronométrés et assurances)
- Chaque pilote se verra offrir une assiette barbecue le samedi soir au chapiteau
- Tous les teams et leurs accompagnants seront conviés au barbecue du samedi soir
- Chaque team recevra un **PASS TEAM** et **2** bracelets d'entrées valables pour le week-end
- La remise de **50€** faite aux licenciés nationaux et étrangers est consentie pour intervenir dans leurs frais de licences ASAF et/ou de déplacements
- Des bons de carburant sont en cours de négociation pour les pilotes étrangers

6.2. Nombre de véhicules maximum admis

Divisions 1-2-3 (véhicules fermés)	100	voir RP CC/Sp Art 4.2, 4.3, 4.4
Division 4 (véhicules ouverts)		voir RP CC/Sp Art 4.5
Histo-Démo	20	voir RP CC/Sp Art 4.6
Accès		voir RP CC/Sp Art 4.7

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 120

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Si le nombre minimal de 80 engagés régulièrement inscrits et payés n'est pas atteint à la date de clôture des inscriptions à droits simples, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou les essais du samedi.

Article 7 : Vérifications Administratives

Date	Samedi 13 juin 2026	Dimanche 14 juin 2026
Heure	de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00	de 7h30 à 10h30
Endroit	Caravane - Chapiteau (N639 – Route d'Engis) entre le parc des coureurs et le parc d'attente	Caravane - Chapiteau (N639 – Route d'Engis) entre le parc des coureurs et le parc d'attente

Article 8 : Vérifications Techniques

Date	Samedi 13 juin 2026	Dimanche 14 juin 2026
Heure	de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00	de 7h30 à 10h30
Endroit	Tonnelle CT (N639 – Route d'Engis) entre le parc des coureurs et le parc d'attente	Tonnelle CT (N639 – Route d'Engis) entre le parc des coureurs et le parc d'attente

Article 9 : Essais (Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1)

Une séance d'entraînements non-chronométrés aura lieu le SAMEDI 13 JUIN de 13h00 à 18h30 (**3 montées prévues**)

Une séance d'entraînements chronométrés aura lieu le DIMANCHE 14 JUIN de 8h30 à 12h00 (**2 montées prévues**)

Article 10 : Course

10.1. Le départ de la 1^{ère} montée **officielle** est prévu à 13h00 (**3 montées prévues**)

10.2. Le classement sera établi :

- **en tenant compte du meilleur temps réalisé si 2 montées officielles ont eu lieu.**
- **en additionnant les deux meilleurs temps réalisés si 3 montées officielles ont été disputées.**

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.
Il est par contre obligatoire d'avoir terminé deux montées pour l'être.

Article 11 : Divers

- 11.1. La publication de la liste des inscrits se fera le DIMANCHE 14 JUIN 2026 à 12h15 (au semi-remorque de la Direction de Course dans le parc en pré-grille et à la caravane du Bureau de Calcul, entre le parc des coureurs et le parc d'attente et diffusion sur le site www.timechrono.be et sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**
- 11.2. L'affichage des résultats au semi-remorque de la Direction de Course dans le parc en pré-grille et à la caravane du Bureau de Calcul, entre le parc des coureurs et le parc d'attente et diffusion sur le site www.timechrono.be et sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**
- 11.3. Le parc des Coureurs est situé en haut de la côte, Route d'Engis, accessible uniquement par le village de 4120 Neuville-en-Condroz via le rond-point de la N677 depuis la N63 Liège-Marche.
- 11.4. Le plan d'accès à la côte est annexé à la fin de ce règlement particulier.
- 11.5. Les plans des infrastructures sont disponibles sur l'application **SPORTITY code « CC36T2026 »**.

Article 12 : Classements – Remise des prix – Coupes et Trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé par les Commissaires Sportifs, endéans les délais réglementaires.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront **30 MINUTES APRES L'OFFICIALISATION DES RESULTATS** sous le chapiteau dressé en haut de la côte, à l'entrée du parc des coureurs.
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies > Coupes aux 3 premiers
 - 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4 > Coupes aux 3 premiers
 - 12.3. Première(s) Dame(s) (Trophée Lucette VANESSE)
 - 12.4. Classement par CLASSES > Coupes aux 3 premiers
 - 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies
 - 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4
 - 12.7. Prix spéciaux à chaque premier pilote étranger
 - 12.8. Coupes aux 3 premiers pilotes engagés en historique (équivalence catégorie 3 RACB)

Article 13 : Dispositions diverses

- 13.1. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général et le Règlement Particulier des Courses de Côte/ Sprint de l'ASAF auxquels les participants sont tenus de se conformer.
- 13.2. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui s'imposent.
- 13.3. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

VII APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

FRANKENNE Jennifer, pour la CSAP Liège, Lic. N°416, en date du 08/04/2026
LIEMANS Katia, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N°902, en date du 09/04/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LEJEUNE Guy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N°728, en date du 16/03/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement sur la plate-forme ASAF. Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

Toutes les infos pratiques sur la course via l'application SPORTITY : documents administratifs, timing, cartes, liste des engagés, liens utiles,...



The banner features the Sportity logo at the top left. Below it, the text reads: "For direct event information please download the Sportity app and insert this password: CC36T2026". At the bottom, it states "Sportity app is available in" and shows logos for the App Store and Google Play, along with two QR codes. The website "www.sportity.com" is also mentioned.

Tous les classements en direct sur le site :

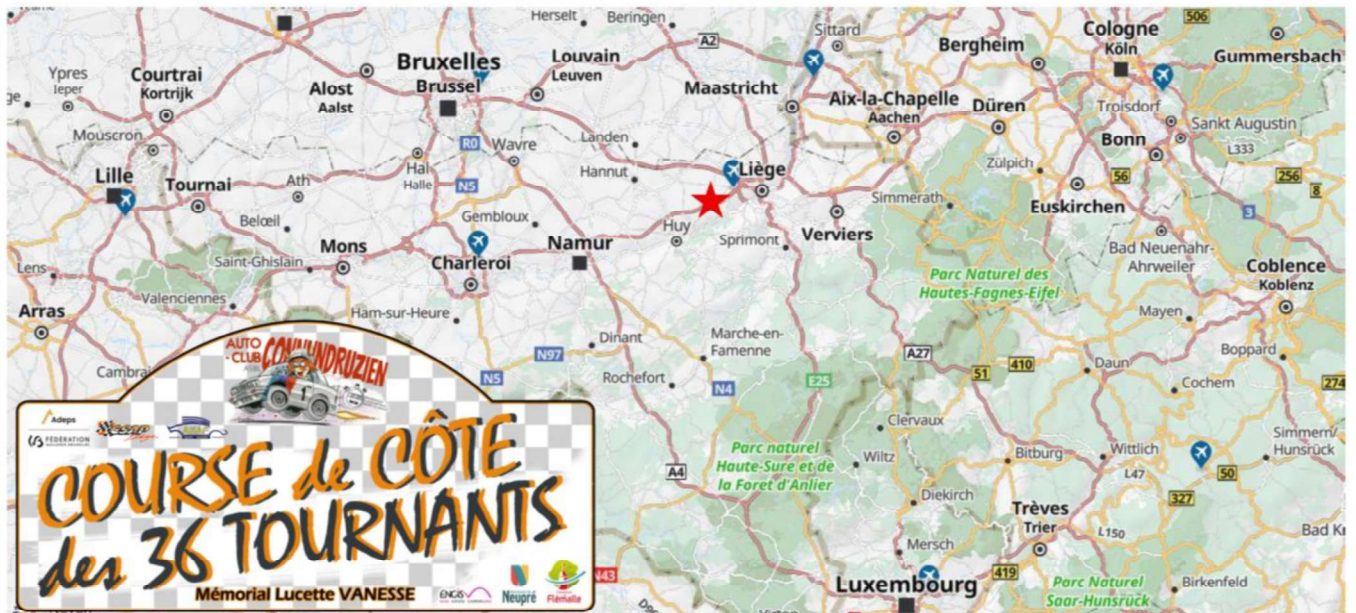


Spécialiste en création de
Plans de sécurité et de Road-Book
Bureau de Calcul - Classements
Postes Techniques (CH - Start - FF - TRC)

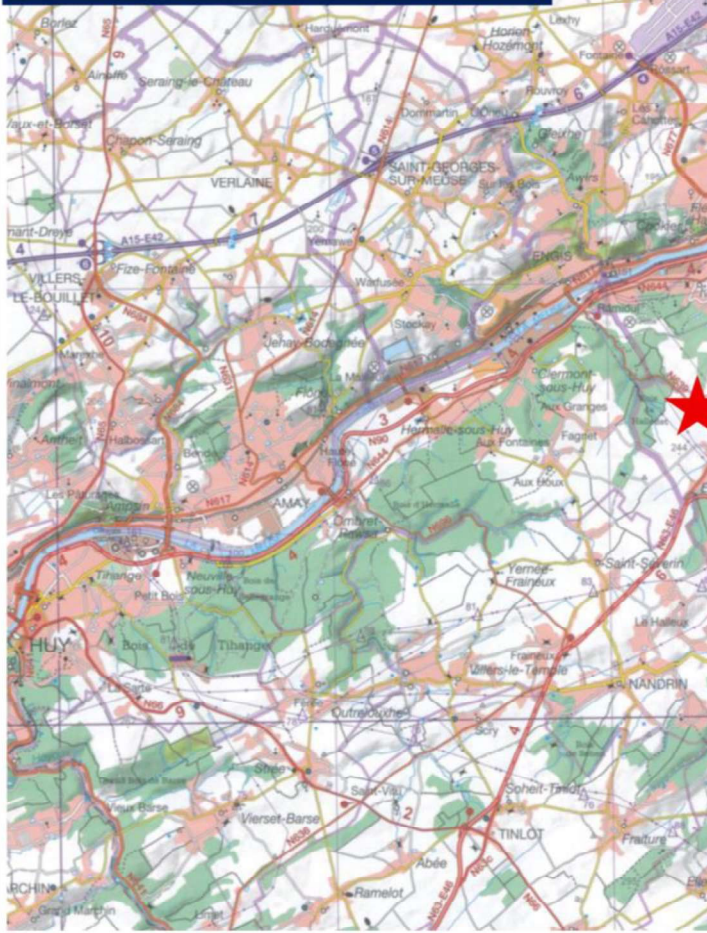
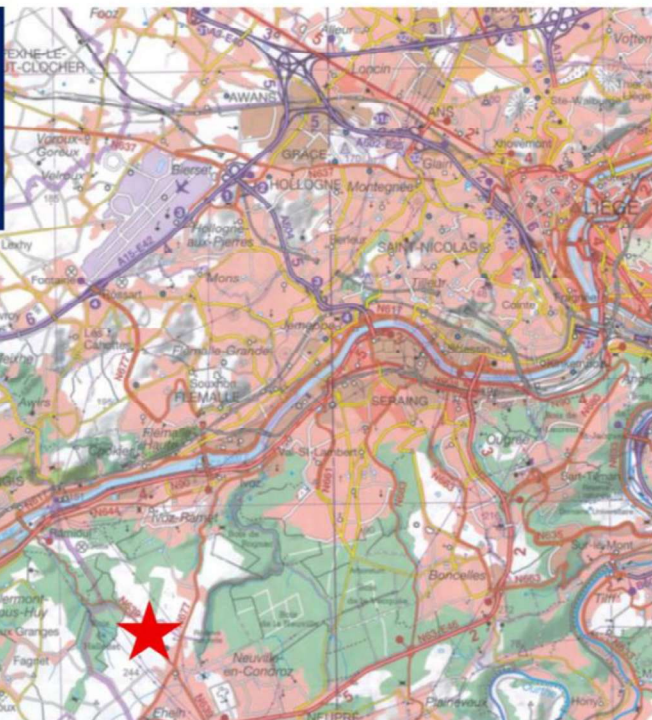


The banner is for the "4ème COURSE de CÔTE des 36 TOURNANTS" held on "13 et 14 juin 2026" in memory of "Mémorial Lucette VANESSE". It features a central illustration of a rally car and a driver. Logos for the organizing club "AUTO-CLUB COMMUNDRUZIEN ASBL" and various sponsors are included, such as ASAF, Adeps, Fédération Wallonie-Bruxelles, ENGIS, Neuprè, and Flémalle.

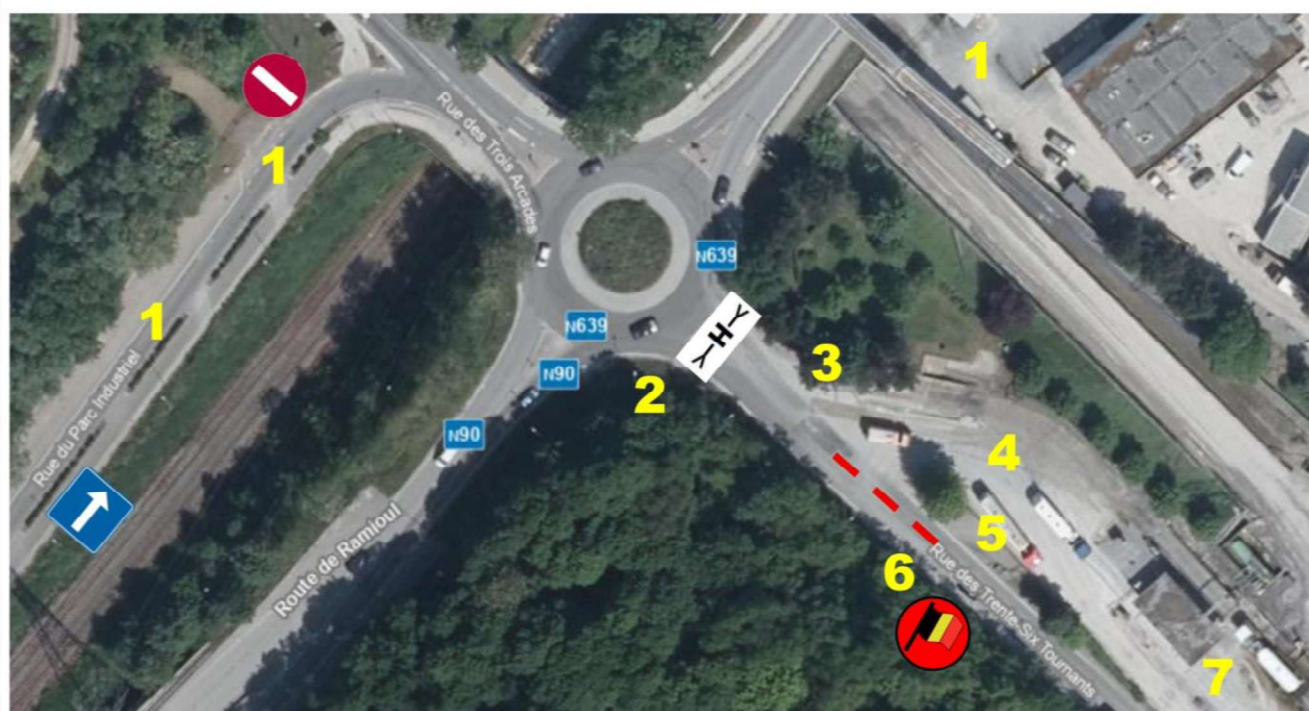
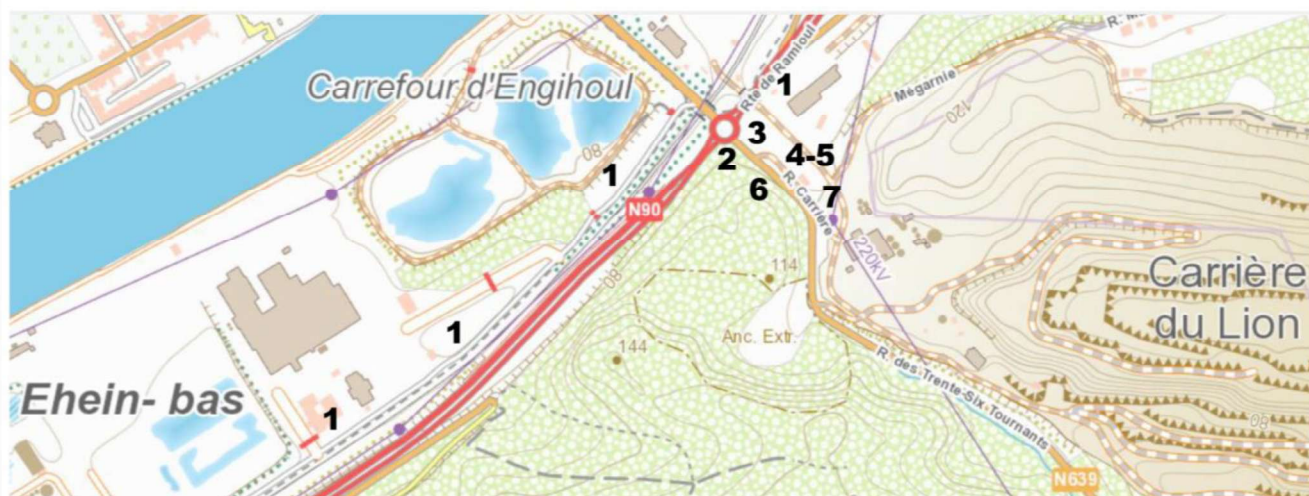
SAMEDI 13 & DIMANCHE 14 JUN 2026 – Plan d'accès



Huy > Engis : 20km (N90)
Liège > Engis : 20km (N90)
Bruxelles > Engis : 100km (E25)
Luxembourg > Engis : 130km (E25)
Namur > Engis : 50km (E42)



Infrastructures départ – Pré-grille – Fermeture rond-point

**Implantations des différentes infrastructures au départ :**

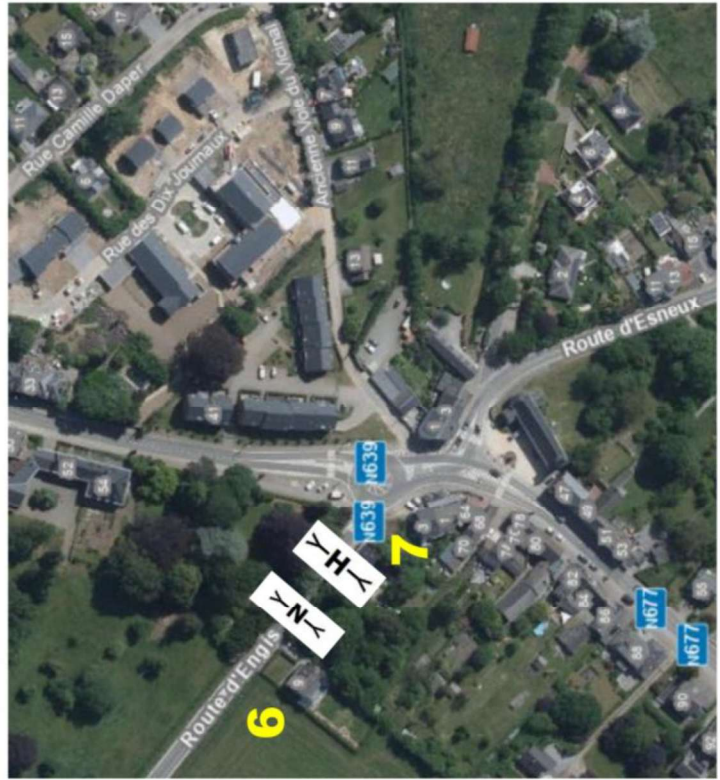
1. Parking spectateurs (Rue du Parc Industriel en sens unique via sortie Clermont s/Huy)
Parking CARMEUSE (Route de Ramioul)
2. Entrée principale des spectateurs par le rond-point de la N90 Huy-Liège (Rue des Trente-Six Tournants fermée par des barrières HERAS + chargement NAVETTE)
3. Positionnement de la buvette de départ sur la bascule de l'usine Carmeuse
4. Zone de pré-grille des véhicules et couloir avant le départ
5. Positionnement de la remorque « Direction de Course » derrière le grillage sur l'esplanade
6. Ligne de départ de la course de côte
7. Accès spectateurs vers la carrière, derrière les grillages et en hauteur (sentier pédestre jusqu'au poste 1)



Course de Côte des 36 Tournants – AUTO-CLUB CONDRUZIEN

Page
C3

Infrastructures arrivées – Parc d'attente et parc des coureurs – Fermeture rond-point



Implantations des différentes infrastructures à l'arrivée :


1. Ligne d'arrivée de la côte à hauteur du croisement de la Ferme du Sart-le-Diable (chronométrage à droite, commissaire à gauche) + chargement NAVETTE
2. CHICANE de ralentissement et sortie du parc d'attente vers la descente
3. Positionnement de la caravane du Bureau de Calcul et du secrétariat
4. Positionnement des tonnelles pour les Vérifications Techniques et entrée du parc des coureurs (KART-CROSS dans la prairie) + CHAPITEAU
5. Entrée secondaire des spectateurs (Rue de l'Égalité) fermée par des barrières NADARS
6. Fermeture de la route à hauteur de la plaque d'agglomération pour laisser le passage libre aux riverains
7. Fermeture de l'accès depuis le rond-point et entrée des véhicules d'assistance



Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS

Uniquement valable dans les Divisions Access et Histo-Démo des Courses de Côte

 Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. *Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2026 <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"></table>
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES		
Nom de l'épreuve : Course de Côte des 36 Tournants – Lg.39		Date : 13 et 14 juin 2026

Certificat médical (Médecin de famille) : NON		<input type="checkbox"/> TP- L (25 €)	
Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)			
Expérience requise :: NON			
Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :		Sexe :	H F X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

l'ASAF et les CSAP ;
le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

le ou les organisateurs de la manifestation ;

d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;

b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie

c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.

d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours** : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**/passager**.
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--